

# MESSAGES

Bulletin de Liaison du Syndicat des AGRégés de l'Enseignement Supérieur

**A**près des vacances bien méritées, nous voilà tous sur le pied de guerre, prêts à aborder une nouvelle année universitaire, qui sera, à n'en pas douter, aussi riche en vicissitudes que les précédentes. Et peut-être plus encore, à en juger par quelques-unes des déclarations, assez inquiétantes, de notre nouveau ministre. M. Claude ALLEGRE s'est déjà mis à dos une bonne partie des syndicats de l'Education Nationale, dont le S.A.G.E.S. Pourtant, diront certains, on n'a rien entendu, ou presque, sur les Agrégés dans l'enseignement supérieur. Soit. Mais lorsqu'il arrive au « Charasse sans bretelles »<sup>2</sup> de parler des Agrégés, alors rien ne va plus ; en effet, nous nous souvenons tous d'une certaine déclaration, aussi tonitruante qu'incongrue, sur la différence de traitement et de volume d'enseignement, soit-disant inique et injustifiée, entre les Agrégés et les Certifiés dans le secondaire.

§  
La rentrée et l'année toute entière promettent d'être mouvementées. Et notre syndicat continuera de jouer pleinement le rôle qui est le sien : promouvoir avec force, conviction et détermination, et bien sûr sans compromission, les professeurs agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur et post-baccalauréat. Nous avons d'ailleurs commencé allègrement, si l'on peut dire, en demandant avec

insistance depuis le mois de juin, une audience au ministre. Excédés par un long silence, pour le moins discourtois et contraire aux principes élémentaires de notre Démocratie, nous en avons appelé au Premier Ministre en personne. Vous trouverez plus loin le texte de la lettre que nous avons envoyée au Premier Ministre.

*C'est reparti pour un tour !*

L'action syndicale, qui est l'expression d'une liberté fondamentale garantie par notre Constitution, ne peut être efficace qu'à la condition d'être soutenue par ceux et celles dans l'intérêt de qui elle s'exerce. Soutenir le S.A.G.E.S. et son action, c'est adhérer ou renouveler son adhésion. Nous lançons donc un appel à ceux

de nos adhérents qui ne nous ont pas encore fait parvenir leur cotisation pour 1997-1998 pour qu'ils le fassent dans les plus brefs délais. Rappel : la cotisation, d'un montant (très modeste) de 550F, est payable en septembre. Elle est valable pour une année universitaire. Les adhérents qui sont à jour de cotisation trouveront leur nouvelle carte avec le présent bulletin.

§  
Le S.A.G.E.S. a depuis peu une adresse électronique où l'on peut laisser un message à tout moment : **sages@wanadoo.fr**. Vous pouvez aussi contacter directement le Président du S.A.G.E.S. Son adresse : **sages.pdt@wanadoo.fr**.

Enfin, un nouveau serveur Internet, mis à jour régulièrement, peut être consulté à l'adresse suivante:

**<http://perso.wanadoo.fr/sages/>**

Autre innovation : les bulletins syndicaux seront, dès le prochain numéro, assortis périodiquement d'un supplément, « **SAGES PRATIQUE** », présenté sous la forme d'une

## Dans ce numéro

- ◆ **Le mot du Président** p. 2
- ◆ **Lettre au Premier Ministre** p. 4
- ◆ **Convocation à l'Assemblée Générale du 17 janvier 1998** p. 5

<sup>2</sup> formule du *Canard Enchaîné*

fiche perforée comportant des détails et informations pratiques ainsi que des textes ou des références à des textes officiels. Chacune des fiches est à conserver : l'ensemble constituera, à terme, un précieux memento à l'usage des PRAG et de tous les Agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur et post-baccalauréat.

Enfin, à paraître aussi dans les prochains numéros de MESSAGES, des articles de fond sur nos préoccupations générales (recrutement, mandarinat, mobilité, heures supplémentaires, multiplicité des tâches, détachement, etc.), et sur des sujets plus particuliers touchant d'une part à l'enseignement de nos diverses disciplines, et d'autre part à notre position et notre fonction dans les différents types d'établissements où nous exerçons. **Dans cette perspective, nous demandons à tous nos adhérents de nous adresser leurs témoignages et/ou leurs suggestions quant aux thèmes qu'ils souhaitent voir aborder dans ces articles, ainsi que toute référence bibliographique ou journalistique susceptible d'intéresser le S.A.G.E.S. et ses adhérents.**

Vous l'avez constaté : c'est reparti pour un tour !

**Thierry KAKOURIDIS**  
Secrétaire Général

## ◆ Le Mot du Président

**V**oici donc le premier MESSAGES de l'ère ALLEGRE à qui, si nous avons bien compris, M. le Premier Ministre a récemment demandé de polir son langage, *i.e.* de passer du langage *taillé* au langage *poli*. Si nous nous permettons d'envoyer ainsi une pierre dans le jardin de notre interlocuteur présumé, c'est que ce dernier a jusqu'ici fait preuve d'une évidente (et délibérée) mauvaise volonté dans les relations qu'il entend avoir (ou ne pas avoir...) avec les syndicats, et que le S.A.G.E.S., hélas, n'y a pas échappé. Qu'il faille (une fois de plus) en appeler au Premier Ministre pour obtenir une audience auprès de notre ministre de tutelle ou de son cabinet est quelque peu surprenant.

Si nous en croyons les personnes présentes aux premières réunions d'information et conférences de presse consenties par M. Claude Allègre, celui-ci souhaiterait voir le nombre de ses interlocuteurs réduit, tant en ce qui concerne les problèmes relatifs aux personnels (syndicats) que ceux relatifs aux établissements (exemple : les directeurs des écoles d'ingénieurs). Autrement dit, il voudrait que se constitue une pyramide entre la base (les

enseignants) et le sommet (le ministre), à charge pour les corps intermédiaires (l'administration, les syndicats) de faire remonter les informations et les revendications.

Qu'un ministre ne passe pas tout son temps à rencontrer les dirigeants de tous les syndicats et associations pour discuter 100 fois du même problème, ceci se comprend aisément, surtout que ces dernières années ont vu le nombre desdites organisations augmenter considérablement. Mais au lieu de s'interroger sur les raisons de cette multiplication, le pouvoir politique cherche uniquement à la juguler formellement par voie réglementaire ou législative (nous aurons l'occasion d'analyser les conséquences pour le S.A.G.E.S. de la loi Perben du 16/12/1996, loi particulièrement inique, à l'assemblée générale de janvier 1998). Il nous paraît qu'il faut ici distinguer ici trois ordres de questions concernant les personnels enseignants : (i) celles qui concernent les fonctionnaires dans leur ensemble, (ii) celles qui concernent les enseignants dans leur ensemble, et (iii) celles qui concernent une catégorie particulière d'enseignants

Pour traiter des premières et des secondes, on comprend que les confédérations et les fédérations soient particulièrement indiquées, alors que pour traiter des questions

## RESPONSABLES DES RELATIONS INTERNATIONALES

### CECI PEUT VOUS INTERESSER

La 9ème conférence annuelle de l'EAIE (European Association for International Education) se tiendra à Barcelone du 20 au 22 novembre 1997. L'EAIE compte quelque 1800 membres de 55 pays, pour la plupart des professionnels de l'enseignement supérieur et des échanges internationaux.

#### Renseignements et inscriptions :

EAIE-Secretariat - Van Diemenstraat 344 1013 CR Amsterdam - Pays-Bas

Téléphone : +31 20 625 27 27

Télécopie : +31 20 620 94 06

Email : eaie@eaie.nl

Internet : <http://www.csc.fi/forum/EAIE>

relatives à une catégorie particulière d'enseignants, elles sont inadaptées en tant que telles, surtout (et cela arrive souvent) si les personnes qu'elles mandatent pour discuter de ces questions ne sont pas directement concernées par les mesures en discussion. On en arrive à cette contradiction que les personnes mandatées par certaines organisations syndicales sont jugées *représentatives* suivant les critères du code du travail et aux yeux des autorités politiques administratives, alors qu'elles ne le sont nullement vis à vis des personnels de la catégorie qu'elles sont censées défendre. Il ne faut pas chercher plus loin la raison de la multiplication des organisations syndicales, elle résulte simplement du dysfonctionnement des grandes centrales syndicales, qui étouffent à la base les revendications et les aspirations des catégories minoritaires ou insuffisamment influentes, qui de ce fait ne remontent jamais au sommet, ou sont sacrifiées au dernier moment à vil prix, comme monnaie d'échange, pour satisfaire aux intérêts de la clientèle majoritaire ou la plus influente. Ni les statuts qui les gouvernent, ni les rapports de force en leur sein, n'obligeant les grandes organisations syndicales à changer d'attitude, il a bien fallu que naissent des organisations syndicales comme le S.A.G.E.S., qui permettent de remédier à cet état de fait pour les professeurs agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur et post-baccalauréat.

Si vous disposez d'une adresse électronique, veuillez nous la communiquer en envoyant un message à :

sages@wanadoo.fr

Si les dernières élections aux CAPN des agrégés ont placé le S.A.G.E.S. devant certaines confédérations syndicales et non loin d'autres, prouvant ainsi la justesse de la thèse que nous venons de développer, malheureusement, beaucoup de nos collègues continuent à croire qu'ils ne peuvent faire remonter leurs revendications qu'en adhérant à la grosse fédération de l'enseignement supérieur, arguant que *l'union fait la force*. Plutôt que de s'arrêter à l'énoncé brut de cette maxime que Topaze devait lui aussi afficher dans sa classe, il faudrait que ces collègues se demandent comment et à quelles fins est utilisée cette force qu'ils ont contribué à armer ; ils découvriraient qu'à l'instar des procès se déroulant à quelques milliers de kilo-mètres à l'est de la France, leurs avocats présumés se comportent en fait en procureurs lorsqu'advient le moment de *plaider* leur cause.

Aujourd'hui, le S.A.G.E.S. est une organisation entièrement indépendante, tant sur le plan de la doctrine que sur celui de la logistique. Serons-nous contraints un jour de nous affilier à une fédération ou à une confédération pour faire entendre notre voix ? Le S.A.G.E.S. doit choisir le mode d'action qui permet de défendre au mieux les intérêts de ses adhérents, et plus généralement ceux des professeurs agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur. Nous continuerons, d'ici l'assemblée générale de janvier

1998, à vous exposer les éléments du débat qui s'y tiendra sur le mode d'organisation que doit adopter le S.A.G.E.S., puisque cette question intéresse l'ensemble de nos adhérents.

Denis Roynard  
Président

### AGENDA

- **30/10/97 :**  
audience au Cabinet du Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie
- **31/10/97 :**  
Réunion du Bureau et des délégués régionaux. Paris.
- **8/11/97 :**  
Réunion du Bureau national. Marseille.

### APPEL A COTISATIONS

**Nous rappelons aux adhérents qui n'ont pas encore acquitté leur cotisation 97/98 de ne pas oublier de nous envoyer leur règlement dans les meilleurs délais.**

### INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

Suite à la démarche qu'il a entreprise auprès du Premier Ministre, le S.A.G.E.S. vient d'être contacté par le Cabinet de Claude ALLEGRE. Une délégation sera reçue au Ministère de l'Education Nationale le 30 octobre à 15 heures.

## ◆ Lettre au Premier Ministre

Monsieur le Premier Ministre  
Hôtel Matignon  
58, rue de Varenne  
75007 Paris

Marseille, le 25 septembre 1997

Monsieur le Premier Ministre,

Le Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur (S.A.G.E.S.) avait adressé par courrier, le 5 juin 1997, dès l'annonce de sa nomination, une demande d'audience à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie. Monsieur le Ministre n'a, semble-t-il, pas cru devoir nous recevoir, ni même répondre à notre première demande, pas plus d'ailleurs qu'à celles qui ont suivi.

Nous pensions qu'un ministre nouvellement nommé attacherait plus d'importance à la concertation et au dialogue avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants. En effet, la Démocratie n'exige-t-elle pas que l'on s'avise des préoccupations et des attentes des personnels de son administration ? En garantissant à tout homme la liberté de « défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale », notre Constitution ne désigne-t-elle pas les syndicats comme les interlocuteurs obligés des institutions gouvernementales et administratives ?

En répondant à la demande exprimée par les Professeurs agrégés exerçant dans l'enseignement supérieur et post-baccalauréat d'être enfin écoutés et défendus, le S.A.G.E.S. est tout particulièrement désigné pour les représenter auprès des instances officielles.

La rentrée universitaire nous paraît être une période des plus propices pour engager une réelle concertation avec les différents acteurs de l'Université.

Dans cette perspective, nous serions très honorés si, à la suite d'une intervention de votre part, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie consentait enfin à recevoir une délégation du Syndicat des Agrégés de l'Enseignement Supérieur.

Nous avons l'honneur de vous adresser, sous ce pli, un exemplaire du Manifeste du S.A.G.E.S.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments déférents.

Denis ROYNARD  
Président

